Le journal du Gers

Date de parution: Le jeudi 24 juin 2021 à 09h00

Adresse url de base: https://www.lejournaldugers.fr/article/49308-le-conseil-detat-suspend-les-regles-de-calcul-devant-entrer-en-vigueur-le-1er-juillet

Le Conseil d'État suspend les règles de calcul devant entrer en vigueur le 1er juillet

Une victoire provisoire pour les syndicats opposés à la réforme emblématique du Gouvernement

Le Conseil d'État suspend les règles de calcul devant entrer en vigueur le 1er juillet

Ce mardi, la juge des référés du Conseil d'État a suspendu les règles de calcul du montant de l'allocation-chômage qui devaient entrer en vigueur le 1er juillet dans le cadre de la réforme de l'assurance chômage, dans une ordonnance rendue publique. Le gouvernement, lui, campe sur ses positions. "Nous allons chercher le meilleur chemin pour une mise en œuvre rapide de la réforme", a déclaré la ministre du Travail, Élisabeth Borne, affirmant que la réforme devrait être mise en œuvre "dans les tout prochains mois".

L'équipe de l'union syndicale Sud/Solidaires du Gers communique à la presse ce texte relativement à la réforme de l'Assurance Chômage :

Le gouvernement à nouveau au tapis !

Le mouvement social avec la lutte des intermittents occupants et le Conseil d'Etat viennent d'infliger une lourde défaite au gouvernement. Saisi par la CGT, la FSU et Sud/Solidaires afin que soit suspendu le décret portant réforme de l'assurance chômage du 30 mars dernier, le Conseil d'État a décidé de suspendre la réforme du salaire journalier de référence dont le système projeté doit engendrer des inégalités en montants d'allocations pour une même période travaillée de 1 à 50 !

Dans la droite ligne de sa décision de novembre dernier, le juge a donc fait droit aux syndicats et suspendu, dans l'attente d'une décision au fond, les règles de calcul du montant de l'allocation chômage qui devaient entrer en vigueur le 1er juillet. Ce n'est guère étonnant au vu des incohérences et contradictions d'un gouvernement incapable de justifier du bienfondé de sa politique se fondant sur une hypothétique amélioration du "marché du travail", allant jusqu'à prétendre pendant l'audience que c'est aux salariés d'obliger le patronat à leur proposer des contrats non précaires !

Alors que Macron a annoncé le retour de la réforme des retraites, cette nouvelle victoire du mouvement social signe une nouvelle défaite du gouvernement pour qui la réforme de l'assurance chômage a servi ces derniers mois de réforme "étendard". Même si nous ne doutons pas qu'il revienne rapidement à la charge, cette victoire doit le faire réfléchir. Elle met en cause sa capacité à gérer l'assurance chômage dans le respect de l'intérêt des chômeurs, gestion qui doit être de la compétence des seuls représentants des travailleurs.

Alors que les besoins sociaux sont partout criants, il est temps pour notre camp de construire une protection sociale en phase avec les enjeux du 21e siècle. Réellement protectrice des droits de la population, à commencer par les plus modestes, contre les aléas de la vie que ce soit en termes de santé, de vieillesse, de chômage. Mais ces victoires rappellent surtout qu'il ne faut jamais rien lâcher, qu'il nous faut toujours construire dans les lieux de travail et dans l'espace public le rapport de force pour empêcher ce gouvernement de nuire à nos droits et en gagner de nouveaux. À commencer par un vrai statut du salarié permettant de toucher son salaire même ayant perdu son emploi !